



CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL

Périgord Vert

Rapport de fin de phase 1

Contexte

Les Communautés de Communes Dronne et Belle (CCDB), Isle Loue Auvézère en Périgord (CCILAP), Périgord Nontronnais (CCPN) et Périgord Limousin (CCPL) se sont associées début 2021 afin de porter un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en partenariat avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Vert. Les quatre structures ont élaboré ce CRTE à partir du diagnostic du SCoT, des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de la CCDB et de la CCPL. Il a été signé le 7 octobre 2021 avec le Préfet de la Dordogne.

Afin d'amplifier la mise en œuvre des ambitions exprimées dans le CRTE et les 2 PCAET (la CCILAP et la CCPN ayant lancé leur propre PCAET depuis), l'ADEME, Agence de la transition écologique, a proposé aux quatre Communautés de communes de signer un Contrat d'Objectifs Territorial (COT), à l'échelle du CRTE, pour une durée de quatre ans, et basé sur deux référentiels : Climat Air Energie (CAE) et Économie Circulaire (ECi).

Le COT du Périgord Vert a débuté le 1^{er} janvier 2023 par une première phase d'état des lieux, de définition d'objectifs de progression et de plans d'action. Ce présent rapport vise à synthétiser le déroulement et les résultats de cette première phase.

Contenu du rapport

Résumé qualitatif de la phase 1	2
Diagnostics territoriaux	4
Gouvernance	5
Synthèse des audits CAE	6
Synthèse des audits ECi	7
Plans d'actions	8
Objectifs régionaux	9
Liste des documents transmis	10

Résumé qualitatif de la phase 1

- *1^{er} trimestre 2023*

La première phase du COT a débuté par le recrutement de Théo Di Mascio, chargé de mission mutualisé entre la CCDB, la CCILAP, la CCPL et la CCPN. Après un temps de prise de connaissance des documents cadres de chaque EPCI et du contexte global (PCAET, CRTE, SCOT...), des différents partenaires ainsi que des modalités pratiques du COT (prise en main de la plateforme, du contenu du COT...), une réunion de lancement a été organisée le 02 février 2023 (*cf. compte-rendu*). Les chargés de PCAET et DGS de chaque EPCI, la DDT 24, les conseillers CAE (Charles-Adrien LOUIS, Frédéric HAAS et Alexandra WATIER) et l'ADEME étaient représentés lors de cette réunion de lancement ayant pour objet de : présenter les modalités du COT, proposer un planning pour l'année 2023, expliquer le rôle des conseillers CAE ainsi que le référentiel sur lequel ils s'appuient, et discuter des enjeux financiers du COT.

Le travail s'est poursuivi par la présentation de la plateforme et le paramétrage des référentiels au sein des locaux de chaque EPCI. Durant la même période, le COT a continué d'être présenté aux services des EPCI et des discussions autour de la mobilité ont débuté entre les quatre Communautés de Communes, le Pays du Périgord Vert, la Région Nouvelle-Aquitaine (possibilité d'élaborer un Contrat Opérationnel de Mobilité) et différents prestataires autour du covoiturage (Mobicoop, Atchoum...).

- *2^{ème} trimestre 2023*

Durant le printemps de l'année 2023, des ateliers d'état des lieux ont été organisés dans les locaux de chaque EPCI, en présence des conseillers CAE. Ces ateliers, répartis sur deux jours pour chaque Communauté de Communes, ont permis de réaliser un état des lieux complet des actions ayant un impact sur les enjeux climat-air-énergie réalisées par tous les services des quatre EPCI, sur base du référentiel de l'ADEME.

En parallèle, les quatre collectivités ont fait le choix d'organiser des ateliers d'état des lieux communs sur le tourisme et la mobilité, en visioconférence avec les trois conseillers CAE, afin de confirmer la volonté de travailler sur ces thématiques à une échelle commune.

Les quatre Communautés de Communes tiennent à souligner ici la qualité de l'accompagnement dont elles ont bénéficié sur le volet CAE, à ce stade crucial d'état des lieux, et tout le long de la première phase du COT.

Durant la même période, les discussions se sont poursuivies autour de la mobilité (présentation des offres de Mobicoop et Atchoum lors d'une réunion organisée par le Pays le 02 mai, *cf. compte-rendu*), les collectivités ont participé au Carrefour des Territoires à Bordeaux le 22 mai, et le COT a été présenté en détail à la DDT 24 ainsi que lors du COPIL CRTE le 07 juin.

- *3^{ème} trimestre 2023*

Les mois de juin et juillet ont été sous l'égide de l'économie circulaire pour les quatre collectivités. En effet, les équipes techniques se sont mobilisées en interne pour remplir le référentiel Economie Circulaire (ECi), en conséquence du retard pris pour la nomination des conseillers sur ce volet du COT. Pour ce faire, les EPCI ont pu compter sur l'appui et les conseils de Mélissa POUTRAIN, consultante ECi au sein de BL Evolution (bureau d'étude coordonnant l'accompagnement sur le volet CAE). Aussi, Marion ARAUD-RAZOU, Jérôme CHEVREL, Théo DI MASCIO et Karine POUYADOU ont participé à une formation sur le remplissage du référentiel ECi, organisée par l'ADEME à Bordeaux les 05 et 06 juillet.

Pour remplir les référentiels ECi, Théo DI MASCIO s'est alors déplacé au sein de chaque Communauté de Communes afin d'interroger les référents et construire avec eux les réponses et preuves à fournir sur la plateforme. La CCDB et la CCPN ayant délégué leur compétence « collecte des déchets » au SMCTOM de Nontron, une réunion en présence du nouveau

Président du SMCTOM, Marion ARAUD-RAZOU, Jérôme CHEVREL et Théo DI MASCIO s'est également déroulée le 21 juillet, permettant de pré-remplir les parties des deux référentiels concernant la collecte des déchets. Malgré de multiples relances des deux EPCI et de Théo DI MASCIO, le SMCTOM n'a jamais fourni les pièces justificatives pour les éléments des référentiels le concernant. Les deux collectivités ont donc obtenu un score de zéro point pour ces parties, et la communication avec le SMCTOM sera un axe de progression important pour la CCDB et la CCPN durant la deuxième phase du COT.

La fin de l'été 2023 a été marquée par de nouvelles réunions techniques au sujet de la mobilité (présentation du schéma départemental des aires de covoiturage à Brantôme, *cf. compte-rendu* et échanges en visioconférence avec le Grand Périgueux autour du covoiturage le 31 août), et par la tenue du premier COPIL de ce COT le 1^{er} Septembre (*cf. compte-rendu*). En présence de l'ADEME, de la DDT 24, des quatre collectivités (à noter la faible présence d'élus), ce premier comité de pilotage a permis de faire un point d'étape à la moitié de la première phase (état d'avancement, calendrier du contrat, plannings politiques, aspects financiers...) et de présenter une première fois les résultats des états des lieux CAE (intervention en visioconférence des conseillers) et ECI, avant la commande des audits.

Durant les semaines suivant ce COPIL, des restitutions plus approfondies et individuelles se sont organisées au sein de chaque Communauté de Communes : le 5 septembre en Conférence des Maires à la CCPL, le 13 septembre en Bureau communautaire à la CCILAP, le 03 octobre en Groupe de Travail PCAET à la CCDB et le 05 octobre en Commission PCAET à la CCPN.

Enfin, pour conclure ce troisième trimestre 2023, Théo DI MASCIO a participé, avec Herminie ROULHAC (chargée de relations avec les entreprises au sein de la CCPL), à une formation du CNFPT sur « L'accompagnement des projets d'économie circulaire » à Toulouse les 26 et 27 septembre.

- *4^{ème} trimestre 2023*

Durant le mois d'octobre, la mobilité fut de nouveau au centre des réflexions inter-EPCI. En effet, les quatre collectivités du COT ont participé au Carrefour des Mobilités, organisé à Angoulême par l'ADEME le 10 octobre, puis se sont réunies le 17 octobre à Périgueux (*cf. compte-rendu*) avec le Grand Périgueux, le Pays du Périgord Vert et les deux autres EPCI du Pays afin de continuer les discussions au sujet du covoiturage et de la mobilité. Le 17 octobre également, les techniciens des quatre Communautés de Communes se sont réunis en visioconférence afin de construire une proposition de formulation des objectifs régionaux, sur le tourisme et la mobilité, en prévision du COPIL de fin d'année (*cf. compte-rendu*).

Cette période fut également consacrée à la finalisation des audits ECI : échanges entre Théo DI MASCIO et l'auditrice Gala SIPOS, points individuels avec chaque EPCI pour transmettre les documents manquants et les réponses aux commentaires de l'auditrice.

En fin d'année 2023, les collectivités ont préparé et mené des ateliers de priorisation des actions des PCAET et d'actions recommandées par les conseillers, afin de formaliser des « plans d'action COT ». En présence des conseillers CAE, ces ateliers se sont déroulés : le 20 novembre pour la CCPN, le 22 novembre pour la CCPL et le 27 novembre pour la CCDB. Les actions que les élus ont choisi de prioriser pour l'année 2024 ont été formalisées au sein de délibérations en février et mars 2024 (*cf. délibérations*). En raison de la temporalité du PCAET à la CCILAP, il fut décidé de ne pas mener d'atelier similaire à cette période. Comme l'atteste la délibération du 27 février, le PCAET, nourri d'actions recommandées par le conseiller et discutées en interne, est pour l'instant la trajectoire choisie.

Le 29 novembre, les techniciens des quatre collectivités ont participé à la formation « Adapter sa communication et convaincre dans le cadre du programme Territoire Engagé » à Thiviers.

Le 06 décembre, les quatre EPCI ont suivi un webinaire organisé par l'ADEME, nommé « Démarrage de l'accompagnement individuel et collectif dans la mise en œuvre du référentiel Eci ». Ce temps d'échange a permis de découvrir, après un retard conséquent, les modalités

de l'accompagnement sur le volet ECi et de prendre contact avec le conseiller en charge de l'accompagnement individuel pour les quatre collectivités (Alexandre DAIN).

Durant la même période, un travail de fond a débuté entre Jérémy NORGUET (SDE 24) et Théo DI MASCIO, autour du transfert des PCAET et des indicateurs associés de la plateforme Prosper à la plateforme TETE. Ce changement d'accompagnement de la part du SDE 24 fut réalisé dans le but de faciliter le suivi des politiques de transition écologique au sein des collectivités, en centralisant les différents plans d'actions, dispositifs et indicateurs au sein d'une seule et même plateforme. Ce travail sera ponctué durant les mois suivants de temps d'échanges avec différents responsables du développement de la plateforme TETE, notamment à propos des nouvelles fonctionnalités prévues pour 2024 (renseignement automatique d'indicateurs, tableau de bord...).

Le 08 décembre, un nouveau temps d'échange eu lieu avec le Grand Périgueux, le Pays du Périgord Vert et les deux autres EPCI du Pays, à propos des services proposés par Nouvelle-Aquitaine Mobilité (NAM) et des possibilités de collaboration autour de leur plateforme MODALIS (*cf. compte-rendu*).

La fin d'année fut ponctuée par un COTECH CRTE, durant lequel les quatre EPCI ont manifesté leurs difficultés face à la multiplication des dispositifs autour de la Transition Ecologique et à la lourdeur administrative de certains d'entre eux. Cela s'est matérialisé par l'envoi d'un courrier commun des quatre collectivités à destination du Sous-Préfet du territoire (*cf. courrier CRTE*).

Enfin, le COPIL de fin d'année s'est tenu le 15 décembre, cette fois en présence de plusieurs élus de chaque collectivité, et deux des quatre présidents (*cf. compte-rendu*). Ce comité de pilotage a permis à Gala SIPOS de restituer les audits ECi aux membres du COPIL, de discuter et valider la formulation des objectifs régionaux ainsi que les indicateurs y étant associés, et de discuter les points de convergence entre les actions prévues pour débuter en 2024 au sein des quatre collectivités, suite aux ateliers de priorisation. La comparaison des « plans d'action COT » de chaque EPCI a permis de mettre en évidence des actions mutualisables au sein de chaque thématique du référentiel CAE.

- *1^{er} trimestre 2024*

En début d'année 2024, les quatre collectivités ont rédigé des délibérations (*cf. délibérations*) et les ont soumis à leurs conseils communautaires, afin de valider politiquement les engagements relatifs au COT (actions prioritaires pour l'année 2024, objectifs régionaux et progression au sein du référentiel ECi). En cette même période, l'accompagnement individuel sur le volet économie circulaire s'est précisé et des ateliers de sensibilisation à l'ECi et d'appropriation des états des lieux, à destination des agents et élus des quatre EPCI ont été organisés pour les 08 et 09 avril, en collaboration avec Alexandre DAIN.

Le 06 février 2024, les quatre Communautés de Communes ont également eu le plaisir d'apprendre le succès de leur candidature pour l'organisation des « rencontres réseaux locales » organisées par RECITA. La rencontre, qui permettra de mettre en valeur et en réseau les acteurs économiques du territoire mettant en œuvre des démarches d'économie circulaire ainsi que de sensibiliser d'autres entreprises à l'ECi, aura lieu durant le mois de novembre 2024. En parallèle de cette démarche, les EPCI sont rentrés en contact avec COOP'R, afin de relayer et déployer sur le territoire l'événement « La Brocante aux matériaux de Dordogne », prévu les 05 et 06 avril.

Diagnosics territoriaux

Le développement des politiques de transition écologique sur le territoire s'appuie sur de nombreuses études et diagnostics. Les plus importants dans le cadre du COT sont : le diagnostic du SCoT du Périgord Vert, ayant notamment permis l'élaboration du CRTE en 2021, les diagnostics des quatre PCAET, les diagnostics mobilités (« portraits mobilités », issus du travail de la plateforme MOVER), ainsi que les diagnostics territoriaux des PLUI en construction.

Gouvernance

Durant la première partie du COT, les quatre EPCI se réunissaient plutôt autour de thématiques précises ou lors des COPIL. Théo DI MASCO avait comme rôle de faire le lien entre les EPCI, si besoin après les points individuels.

Un point d'étape inter-EPCI (DGS et techniciens) à propos du COT et du poste mutualisé a mis en avant, à l'automne 2023, la nécessité d'organiser régulièrement des rencontres entre techniciens. Depuis le mois de novembre 2023, une réunion mensuelle a donc été instaurée entre technicien.ne.s des quatre communautés de communes. Les DGS sont invité.e.s, dans le but de régulièrement faire le point sur l'avancée du COT et les étapes suivantes.

Pendant la phase de mise en œuvre des plans d'action, ces réunions mensuelles permettront de partager au fil de l'eau les idées et expériences de chaque EPCI sur les différentes thématiques du COT, ainsi que de discuter des modalités de mise en œuvre des actions mutualisées.

Il est à souligner que le taux de participation des Présidents et élu.e.s référent.e.s a triplé entre le premier et le second COPIL de la première phase.

Enfin, les élu.e.s et technicien.ne.s référent.e.s ainsi que les DGS ont parfois été remplacé.e.s durant la première phase :

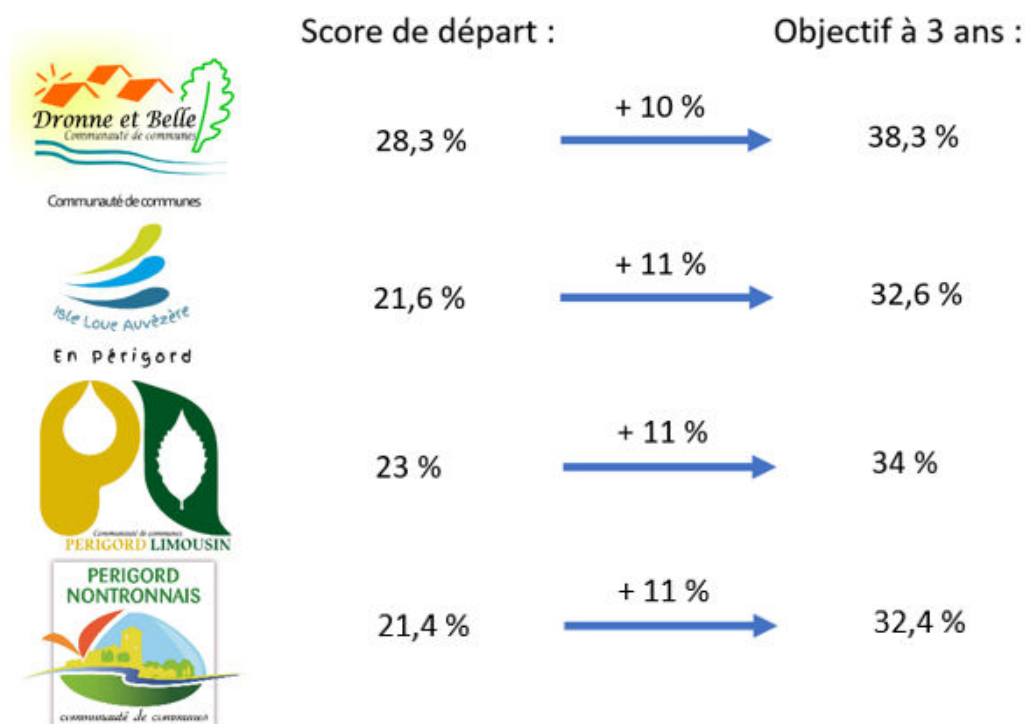
	CCDB	CCILAP	CCPL	CCPN
DGS	Annick GAZAILLE	Coralie SAUTIER	Vincent RENARD	Fabrice VAN GERDINGE
Référent.e.s techniques	Anabelle CARLIER	Laure BOUTEAUD Vincent LETICHE	Karine POUYADOU	Marion ARAUD-RAZOU Marine VANDERDOPE
Elu.e référent.e	Anémone LANDAIS	Christel POURCEL	Philippe FRANCOIS	Didier PAGES

Elu.e.s et technicien.ne.s référent.e.s désignés lors de la réunion de lancement du 02 février 2023

	CCDB	CCILAP	CCPL	CCPN
DGS	Yohann TOSTIVINT	Coralie SAUTIER	Vincent RENARD	Fabrice VAN GERDINGE
Référent.e.s techniques CAE	Anabelle CARLIER	Laure BOUTEAUD Lindsay DUBOIS Vincent LETICHE	Karine POUYADOU	Marion ARAUD-RAZOU
Référent.e.s techniques ECi	Jérôme CHEVREL	Laure BOUTEAUD Lindsay DUBOIS Vincent LETICHE	Alexandre BOUVIER	Marion ARAUD-RAZOU Delphine BERNARD Marine VANDERDOPE
Elu.e référent.e COT	Anémone LANDAIS	Christel POURCEL	Philippe FRANCOIS	Pascal MECHINEAU
Autres Elu.e.s référent.e.s	Nicolas DUSSUTOUR (délégué à l'ECi)			Nadine HERMANN (déléguée au COT)

Elu.e.s et technicien.ne.s référent.e.s à date du second COPIL du 15 décembre 2023

Synthèse des audits CAE



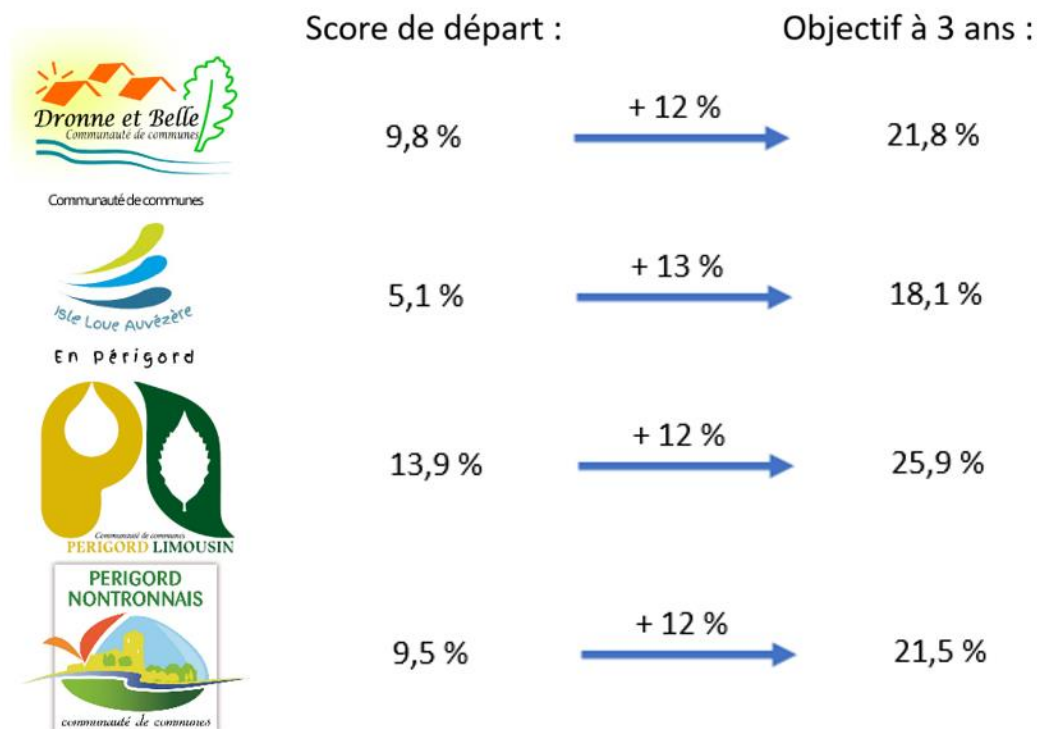
Bien que les quatre Communautés de Communes se situaient à des instants différents d'élaboration de leurs PCAET lors de cet état des lieux (approuvés en 2021 pour la CCDB et la CCPL et en 2023 pour la CCILAP et la CCPN), les scores de départs sont relativement similaires.

Le caractère volontaire des PCAET et les deux OPAH qui couvrent le territoire ont été valorisés au sein des quatre référentiels CAE. Cependant, bien que la CCDB et la CCPL aient valorisé le pilotage de leurs PCAET depuis 2021, les auditeurs ont recommandé aux quatre EPCI de structurer le pilotage technique et politique de leurs PCAET ainsi que du COT et de se doter d'un système de suivi avec des indicateurs quantitatifs (*cf. rapports d'audits*).

Quelques actions préalables à l'approbation de leurs PCAET ont permis à la CCPN et la CCILAP d'obtenir des scores relativement élevés : production d'énergies renouvelables élevée, amélioration des rendements de la régie d'eau potable, actions de préservation de la biodiversité en collaboration avec le PNR... La CCPL et la CCDB ont, quant à elles, valorisé des actions importantes des premières années de vie de leurs PCAET : l'exemplarité dans la construction du pôle enfance (BEPOS, éco-matériaux) et l'implication dans la mise en place de la ressourcerie le Tricycle enchanté pour la CCDB, des actions de préservation de la biodiversité avec la gestion différenciée, et des actions de promotion du vélo pour la CCPL, etc.

Enfin, la mobilité est la thématique sur laquelle toutes les collectivités ont obtenu leur score de départ le plus faible (entre 6 et 10,5%). La structuration d'une politique de mobilité durable sur le territoire des quatre EPCI, en collaboration avec le Département, la Région, les communes et les EPCI voisins, a donc été recommandée au sein de tous les audits. Cela va dans le sens du second objectif opérationnel régional fixé dans le cadre du COT : « fédérer l'action des 4 EPCI autour d'une stratégie commune de mobilité durable » (*cf. délibérations*). Le travail mené avec l'Agglomération du Grand Périgueux depuis 2023 et les actions prioritaires pour un début en 2024 lors des ateliers de priorisation devraient permettre de progresser rapidement au sein de cette thématique.

Synthèse des audits ECI



Sur le volet ECI, les scores de départ sont bien plus modestes qu'au sein du référentiel CAE. Cela s'explique par l'absence de stratégie économie circulaire au sein de chacune des quatre collectivités et par le manque de formalisation des actions en lien avec les piliers de l'ECi.

Cependant, les EPCI ont obtenu quelques points au sein du référentiel grâce à leur volonté de s'engager dans une politique ECI, *via* la signature du COT, la proximité avec certains acteurs locaux (recycleries, associations, PNR PL, SDE 24...) et la valorisation des quelques actions en lien avec la consommation responsable, l'éco-conception des bâtiments, et l'approvisionnement durable.

Afin d'atteindre les 12 ou 13% de progression attendus à la fin du COT, l'auditrice recommande donc aux quatre Communautés de Communes de réaliser un diagnostic de l'économie circulaire sur le territoire ainsi que d'élaborer, mettre en œuvre, suivre et valoriser une stratégie ECI. De la même manière, intégrer les enjeux de l'ECi au sein des documents de planification des collectivités permettrait de progresser au sein du référentiel.

Autour de la gestion des déchets, il est recommandé aux quatre EPCI de créer du lien avec les acteurs économiques du territoire afin de créer des dynamiques autour de leurs déchets. La CCDB et la CCPN, ayant délégué la collecte des déchets au SMCTOM de Nontron (la CCILAP et la CCPL l'ont transféré), ont comme enjeu d'améliorer la diffusion des informations et documents avec le SMCTOM.

Enfin, lancer une dynamique relative aux achats responsables et axer un diagnostic autour d'une filière à enjeu en lien avec l'ECi sur le territoire pourrait permettre d'atteindre la progression attendue au sein du référentiel.

Plans d'actions

En fin d'année 2023, les collectivités ont préparé et mené des ateliers de priorisation des actions des PCAET et d'actions recommandées par les conseillers CAE, afin de formaliser des « plans d'action COT ». Les actions que les élus ont choisi de prioriser pour l'année 2024 ont été formalisées au sein de délibérations en février et mars 2024 (*cf. délibérations*). En raison de la temporalité du PCAET à la CCILAP, il fut décidé de ne pas mener d'atelier similaire à cette période. Comme l'atteste la délibération du 27 février, le PCAET, nourri d'actions recommandées par le conseiller et discutées en interne, est pour l'instant la trajectoire choisie.

Le COPIL du 15 décembre a permis de mettre en avant les actions apparaissant dans les plans d'action des différents EPCI qui pourront être mutualisées, ou au moins qui permettront aux uns de bénéficier de la méthodologie des autres durant la deuxième phase du COT. Les voici, par thématiques :

- Exemplarité, organisation interne, pilotage, sensibilisation...
 - Former et sensibiliser agents et élus ;
 - Suivre, piloter et évaluer les actions du PCAET ;
 - Suivre et réduire les consommations d'énergie et d'eau dans les bâtiments intercommunaux ;
 - Etablir une stratégie de rénovation du patrimoine intercommunal (exemple : schéma directeur du patrimoine immobilier multi-enjeux), avec un PPI associé pour les travaux ;
 - Mettre en place une politique d'achat responsable ;
- Habitat et aménagement des bourgs
 - Reconduire l'OPAH ;
 - Critères OPAH : renforcer le volet énergie, inciter à l'usage de matériaux locaux et écologiques ;
 - Inciter les communes à végétaliser les espaces publics (exemple : « permis de végétaliser ») ;
 - Élaborer un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) ;
- Mobilité
 - Définir un plan de mobilités à l'échelle du bassin de mobilité (COM avec la Région et EPCI du Pays PV) ;
 - Développer une offre de covoiturage (domicile-travail et/ou solidaire) ;
 - Faire une carte des itinéraires vélo du territoire, réfléchir aux aménagements nécessaires ;
- Développement économique, agriculture
 - Mobiliser et accompagner les entreprises (convention avec la CCI et la CMA, éco-défis...) ;
 - Valoriser les actions exemplaires des entreprises ;
 - Réaliser un Plan Alimentaire de Territoire (ou PAL, expérimentation en cours au sein de la CCPL) ;
 - Participer à la structuration de la filière bois ;
- Energies renouvelables (EnR)
 - Porter un projet d'énergie renouvelable en interne, sur foncier public (en autoconsommation collective, par exemple) ;
 - Planifier le développement des EnR.

Ces différents « plans d'action COT » sont formalisés au sein de chaque Communauté de communes *via* les délibérations du début d'année 2024 (*cf. délibérations*). Les indicateurs quantitatifs de suivi des politiques de transition écologique restent aujourd'hui ceux des PCAET et du CRTE. Le suivi d'aucun indicateur supplémentaire n'a aujourd'hui été acté dans le cadre du COT, en dehors de l'opérationnalité des actions décidées. Pour rappel, un travail

d'intégration des actions des PCAET sur la plateforme « Territoires en Transition », ainsi que de leurs indicateurs, est en cours avec le SDE 24 et les actions supplémentaires décidées dans le cadre du COT y seront ajoutées, afin de centraliser le suivi des différents plans d'action sur cette même plateforme.

Sur le volet économie circulaire, la faible appropriation par les élus et techniciens de cette thématique, le manque de stratégie dédiée ainsi que le manque d'accompagnement dans le cadre du COT ont motivé le COPIL à ne pas formaliser de « plan d'action ECI » à ce stade. Des ateliers de sensibilisation à l'ECi et d'appropriation des états des lieux, à destination des agents et élus des quatre EPCI ont été organisés et se tiendront les 08 et 09 avril, en collaboration avec Alexandre DAIN (AMO désigné pour accompagner les quatre EPCI). Suite à ces ateliers, une réflexion sur la « stratégie ECI » sera menée, en se basant également sur les recommandations de l'auditrice.

Objectifs régionaux

Les technicien.ne.s des quatre Communautés de Communes se sont concertés durant l'année 2023 pour formuler deux objectifs opérationnels régionaux, en accord avec l'ADEME, sur les thématiques de la mobilité et du tourisme.

Le 15 décembre 2023, le COPIL du COT (réunissant les quatre Présidents, Vice-Président.e.s à l'environnement, DGS, chargé.e.s de PCAET, l'ADEME et la DDT 24) a validé la formulation suivante pour ces objectifs (*cf. compte-rendu*) :

Thématique	Objectif Opérationnel	Indicateur de suivi	Niveau atteint en fin de phase 1	Niveaux cibles intermédiaire et % de réussite associés	Niveaux cibles finaux et % de réussite associés
Tourisme	Fédérer l'action des 4 EPCI en faveur du tourisme durable autour d'un plan d'action commun (AAP NOTT) intégrant des dimensions de durabilité	Opérationnalité du plan d'action	En discussion	Recrutement d'un(e) chef(fe) de projet mutualisé (50%)	Au moins 1 action relevant du tourisme durable réalisée à l'échelle des 4 EPCI (100%)
Mobilité durable	Fédérer l'action des 4 EPCI autour d'une stratégie commune de mobilité durable	Opérationnalité de la stratégie commune	En discussion	Stratégie validée et au moins 1 action planifiée (50%)	Au moins 1 action commune réalisée en faveur de la mobilité durable (100%)

Ces objectifs, formulés ainsi, ont également été repris au sein des délibérations validant les engagements de chaque Communauté de Communes pour la deuxième phase du COT (*cf. délibérations*).

Liste des documents transmis

Rapports d'audit CAE

- *AUD_Rapport-audit_CCDB_vf*
- *AUD_Rapport-audit_CCILAP_vf*
- *AUD_Rapport-audit_CCPL_vf*
- *AUD_Rapport-audit_CCPN_vf*

Rapports d'audit ECI

- *Audit T0 ECI_D&B_rapport final*
- *Audit T0 ECI_ILAP_rapport final*
- *Audit T0 ECI_PL_rapport final*
- *Audit T0 ECI_PN_rapport final*

Comptes-rendus de réunions

- *CR Réunion de lancement COT 02.02.2023*
- *CR_ReunionMobilié_02-05-23*
- *CR_ReunionMobilié_31-08-23*
- *CR COFIL COT 01.09.2023*
- *CR_ReunionMobilié_17-10-23*
- *CR - objectifs régionaux mobilité et tourisme 17.10.2023*
- *CR_ReunionMobilié_08-12-23*
- *CR COFIL COT 15.12.2023*

Courrier CRTE

- *Courrier CRTE des 4 Communautés de communes à Monsieur le Sous-Préfet de Nontron 02.01.2024*

Délibérations

- *DEL 2024 01 06 CCDB*
- *DEL 2024 1 13 CCPL*
- *DEL 2024 022 CCILAP*
- *DEL 2024 02 07 CCPN*